

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 10 SEPTEMBRE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix du mois de septembre, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme le Maire.

**Étaient présents**: Mme Ribauville, Maire, M. Charron, M. Barbé, M. Biaut Adjoints, Mme Soubagné, M. Lantoine. Mme Esteyries.

**Étaient absents** : M. Desages, M. Monteiro, Mme Combe. Mme Lapeyre.

**Secrétaire de séance** : Mme Esteyries.

### **Approbation du compte rendu du 18/06/2009,**

#### **Point Travaux :**

##### **1. Stade :**

- ▣ La pompe est installée, mise en sécurité totale au niveau électricité,
- ▶ le devis TCB (remplacement des portes des vestiaires) a été accepté et signé au mois de juin ; il convient de relancer l'entreprise pour l'engagement des travaux.
- ▶ Même chose pour l'entreprise Cosson qui doit assurer les travaux de plomberie pour la remise en état des douches.
- ▶ Concernant le remplacement de la main courante, un devis de 5 000€ sans pose a été établi ; une réflexion plus approfondie doit être engagée ; voir si la dépense pourrait être assumée sur le budget 2019 ou reportée sur le budget 2020.
- ▶ Revoir le problème de fonctionnement de l'arrosage.
- ▶ La convention de mise à disposition des installations à l'entente sportive doit être finalisée.

##### **2. Numérotation :**

La date butoir concernant le changement d'adresse est reportée au 1er novembre 2019. Les panneaux seront livrés le 27/09, la commande sera vérifiée dès réception. M. Siegel assurera la pose des plaques et des numéros de rues à partir du mois d'octobre.

M. Charron a toujours autant de difficultés à contacter M. Puech pour le suivi du dossier.

##### **3. Bibliothèque :**

|

Le devis estimé à 50 000.00 € a été validé en juin ; il implique aussi le réaménagement des locaux de la poste eu égard à la prévision d'un espace pour la pause déjeuner des facteurs suite au nouveau découpage des tournées (simulation de rentabilité annuelle de 1 700 € versés par la poste).

##### **4. Dossier Sécurisation routière :**

▶ Le cahier des charges proposé par Gironde ressources concernant ce dossier doit être validé afin de rechercher un bureau d'études.

##### **5. Chemin Bertric :**

► Afin de sécuriser le passage des usagers et des enfants du périscolaire, M. Charron contactera le CRD de Créon pour envisager la pose de plots et de panneaux de stationnement interdit destinés à empêcher le stationnement de véhicules, obligeant les piétons à cheminer sur la route départementale.

## **6. Faucardage :**

Mr Charron récapitule le fonctionnement du faucardage sur la commune : 2 passages et 1 passage intégral en fin de saison.

Le coût s'élève à 7 000 € par an. Mme le maire suggère une mutualisation de ce service avec la commune de St Maixant qui pourrait permettre de diminuer le coût.

## **7. Accessibilité :**

Pour pouvoir répondre aux normes accessibilité des PMR (Personnes à mobilité réduite), un agenda est programmé. M. Reyssie a établi un devis de 16 194,14€ approuvé en juillet, pour le balisage des escaliers au niveau de l'école, de la mairie, du musée ainsi que les escaliers extérieurs (salle Toulouse-Lautrec, Monument aux morts).

## **8. Devis :**

Une demande de devis a été faite auprès de M. Grua pour :

- la balustrade chemin du Lion d'Or,
- la réfection du barbecue au Luc,
- le remplacement des bornes par des barrières devant la poste pour sécuriser le stationnement,
- le portail du cimetière au niveau du calvaire.

Un devis a été établi par la société A2CTP pour l'isolation de la toiture de l'école maternelle (dépose et repose de la couverture + fourniture et pose de laine de verre d'une épaisseur de 140 mm) ; coût estimé à 7.914,57€. Il est proposé de recontacter M. Da Costa pour envisager une épaisseur d'isolant plus importante.

Le devis du nettoyage de la toiture (+ application d'un produit anti-mousse) est validé pour un montant de 1.066,98€.

Un devis est proposé par M. Daugey pour l'installation des nouveaux ordinateurs et des tableaux numériques à l'école (remplacement des câblages existants, pose de nouvelles prises...) ; il est validé pour un montant de 7 755,43 €. Les travaux sont prévus pendant les vacances de la Toussaint.

Un devis sera demandé à l'entreprise Pierr'elec pour les travaux d'électricité sur le site du LUC (abri Saint-Benoît).

M. Charron doit contacter l'entreprise Serpe (spécialisée dans les travaux en hauteur) pour un devis concernant le nettoyage du clocher de la basilique.

## **Archivage :**

Dossier à reprendre suite à la réception de 2 devis d'un montant similaire (Codexia : 5 100 € et Pro Archives Système pour 5 063 €) mais faisant état d'un métrage linéaire allant du

simple au double. Possibilité d'obtenir une subvention du département (75 % du montant HT plafonné à 7 000 €).

### **Voirie :**

Un stagiaire est arrivé aux espaces verts pour un an.

L'entretien des trottoirs du lotissement l'Orée des vignes sera désormais effectué par les agents communaux

### **Délibérations :**

► Arrêté fourrière non pris (le dossier fourrière doit être retravaillé)

► Attribution indemnité conseil du budget : le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder au trésorier une indemnité de 400 € (indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires).

► Convention avec le CVLV : Le montant des prestations pour l'accueil périscolaire 2019/2020 est de 28 077€ (en diminution par rapport à la saison précédente). La proposition est approuvée à l'unanimité.

► Location d'un détecteur de métaux : le remboursement de la somme de 45,60€ à l'entente sportive qui a utilisé ce matériel pour détecter les points d'arrosage de la pelouse du stade, est approuvé à l'unanimité.

► État de catastrophe naturelle suite aux fortes chaleurs estivales : Un administré de la commune signale par courrier qu'il a constaté sur son bâti, des fissures et lézardes ainsi que sur les terrasses et trottoirs et s'interroge « sur la situation » de la commune face aux récents épisodes de fortes chaleurs et déficit d'eau.

Un courrier lui sera envoyé mentionnant qu'aucun arrêté ne reconnaît l'état de catastrophe naturelle sur la commune.

### **DPU :**

**A.** Vente d'un immeuble à usage d'habitation par M. Mauget à M. Lescure et Mme Richard ,6, rue du domaine de Joffre (superficie totale de 851 M2).

**B.** Vente d'un immeuble à usage d'habitation par M. Piot Michel à M. Gaudefroy Théo et Mme Begaye Magali. 123 Chemin de Bachon (1 336 M2).

**C.** Vente d'un terrain d'une surface de 31 415m<sup>2</sup> par les conjoints Coulon à Maisons LCA Route des Pèlerins.

**D.** Vente d'un immeuble, terrain et surface de 4 422m<sup>2</sup> par la SCI de la Nauze à Monsieur Alain Peanne. 500 et 526 route de Gascogne.

La Mairie n'exerce pas son droit de préemption.

### **Comptes-rendus de réunions :**

M. Charron a assisté à la réunion du comité syndical du Dropt-Aval.

Le choix du bureau d'études pour inventorier les travaux de chaque cours d'eau et d'entretien des berges a été validé.

Sur notre commune, le ruisseau Le Galouchey et le Padouin sont pris en compte.

### **Questions Diverses :**

La fête locale est annulée pour des raisons de date ; une manifestation plus importante sera organisée en compensation, lors de la journée du Téléthon et du marché de Noël.

L'espace culturel Toulouse Lautrec sera réservé le samedi 14 décembre pour le Noël des bénéficiaires de l'unité locale de la Croix Rouge de Langon.

### **Calendrier :**

Prochaines réunions du Conseil municipal : 15/10 – 12/11 et 17/12/2019.

11 septembre à 18 h : Réunion police de sécurité du quotidien avec la gendarmerie ; salle des fêtes de Toulence.

19 Septembre à 10 h : Réunion PLUI salle des fêtes de Mazeres.

19 septembre à 17 h 30 : office de tourisme : rencontre au Château de Rayne Vigneau à Bommès.

20 Septembre à 18 h : Inauguration à Loupiac du « Jardin extraordinaire » (production de légumes bio).

28 et 29 Septembre : Rencontres autour du piano

3 Octobre à 18 h : Inauguration de la Maison des familles à Langon.

15 et 22 Mars 2020 : Elections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.